

Nice, le **19 OCT. 2020**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

**ARRÊTÉ**

**Fixant les listes des membres désignés, sans élection, dans les collèges des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes**

**Le préfet des Alpes-Maritimes  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5211-42 et suivants et R. 5211-19 et suivants ;**

**Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;**

**Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;**

**Vu le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale ;**

**Vu le décret du 24 avril 2019 portant nomination du préfet des Alpes-Maritimes, M. Gonzalez Bernard ;**

**Vu la circulaire NOR/TERB2020473C du 30 juillet 2020 du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux modalités de composition et de fonctionnement des commissions départementales de coopération intercommunale ;**

**Vu l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2020 constatant le nombre total de membres de la commission départementale de la coopération intercommunale ainsi que la répartition des sièges au sein de celle-ci ;**

**Vu l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2020 fixant les listes des collèges électoraux, les date et heure limites de dépôt des candidatures et les modalités d'organisation de l'élection 2020 des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale du département des Alpes-Maritimes ;**

**Vu l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2020 fixant les listes des collèges électoraux, les date et heure limites de dépôt des candidatures et les modalités d'organisation de l'élection 2020 des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale du département des Alpes-Maritimes,**

**Vu les listes de candidatures déposées le 8 octobre 2020 déposées par l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes ;**

**Considérant**

- qu'une seule liste répondant aux conditions de recevabilité prévues à l'article R. 5211-23 (II) du CGCT et qu'aucune autre candidature individuelle ou collective n'a été déposée dans chaque collège ;
- qu'aux termes de l'article L. 5211-43 du CGCT il convient de procéder à la désignation, sans élection, des représentants des collèges électoraux ;

**Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes,**

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Les listes des membres de la CDCI des Alpes-Maritimes, désignés, sans élection, dans chaque collège électoral sont annexés au présent arrêté comme suit :

- Annexe 1 – Communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale (collège 1)
- Annexe 2 – Cinq communes les plus peuplées soit Nice, Cannes, Antibes, Cagnes-sur-Mer et Grasse (collège 2)
- Annexe 3 – Communes dont la population est supérieure à la moyenne communale, autres que les cinq communes les plus peuplées (collège 3)
- Annexe 4 – Représentants des EPCI à fiscalité propre (collège 4)
- Annexe 5 – Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes (collège 5)

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes, dont un exemplaire sera adressé aux maires, aux présidents des EPCI à fiscalité propre et aux présidents des syndicats de communes et des syndicats mixtes du département.

Pour le préfet,  
Le Secrétaire Général  
SG 4512



**Philippe LOOS**

**Élection des membres de la commission départementale de coopération Intercommunale**

**COLLÈGE ÉLECTORAL N° 1 :  
Communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale**

**11 sièges à pourvoir dont 1 pour les communes hors montagne**

**Liste présentée par l'association départementale des maires**

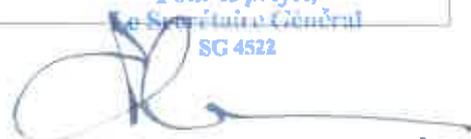
**1 siège pour les communes situées hors zone montagne**

RANG	NOM ET PRENOMS	MANDAT(S)
1	ROUX Roger	Maire de Beaulieu-sur-Mer
2	BECK Xavier	Maire de Cap d'Ail

**10 siège pour les communes situées en zone montagne**

RANG	NOM ET PRENOMS	MANDAT(S)
1	DAVID Jean-Paul	Maire de Guillaumes
2	GASIGLIA Bertrand	Maire de Tournette-Levens
3	ALBIN Noël	Maire de Touët-de-l'Escarène
4	DELIA Jean-Marc	Maire de Saint-Vallier-de-Thiery
5	PIAZZA Cyril	Maire de Pelle
6	OLHARAN Sébastien	Maire de Breil-sur-Roya
7	DEMAS Patricia	Maire de Gilette
8	BARENCO-FERRIER Martine	Maire de La Bollène-Vésubie
9	STEPPEL Gérard	Maire de Marie
10	AIRAUT Christian	Conseiller municipal de Saint-Martin-Vésubie
11	VASSALLO Jean-Pierre	Maire de Tende
12	CIAIS Roger	Maire de Touët-sur-Var
13	GIOBERGIA Vincent	Maire d'Ascros
14	BRIQUETTI René	Maire de Villars-sur-Var
15	MARTIN Jean-Claude	Maire de Bonson

*Pour le préfet,  
Le Secrétaire Général  
SG 4522*



**Philippe LOOS**

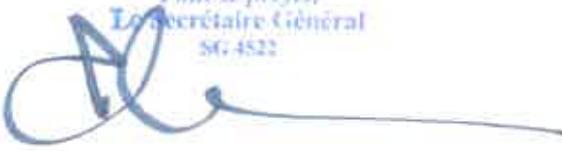
**Élection des membres de la commission départementale de coopération Intercommunale**

**COLLÈGE ÉLECTORAL N° 2 :  
Cinq communes les plus peuplées**

**9 sièges à pourvoir**

**Liste présentée par l'association départementale des maires**

<b>RANG</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>MANDAT(S)</b>
1	ESTROSI Christian	Maire de Nice
2	LEONETTI Jean	Maire d'Antibes
3	LISNARD David	Maire de Cannes
4	NEGRE Louis	Maire de Cagnes-sur-Mer
5	ESTROSI-SASSONE Dominique	Conseillère municipale de Nice
6	BORRE Anthony	Adjoint au maire de Nice
7	PRADAL Philippe	Adjoint au maire de Nice
8	FIorentino Christophe	Conseiller municipal de Cannes
9	COPIN Valérie	Adjointe au maire de Grasse
10	RAMOS-MAZZUCCO Anne	Adjointe au maire de Nice
11	GORJUX Nicolas	Adjoint au maire de Cannes
12	GENTE Jacques	Adjoint au maire d'Antibes
13	TRASTOUR-ISNARD Laurence	Conseillère municipale de Cagnes-sur-Mer
14	MASCARELLI Claude	Adjointe au maire de Grasse

*Pour le préfet,  
Le Secrétaire Général  
SG 4522*  
  
**Philippe LOOS**

**Élection des membres de la commission départementale de coopération Intercommunale**

**COLLÈGE ÉLECTORAL N° 3 :**  
**Communes dont la population est supérieure à la moyenne communale,**  
**Autres que les cinq communes les plus peuplées**

**4 sièges à pourvoir dont 3 pour les communes hors montagne**

**Liste présentée par l'association départementale des maires**

**3 sièges pour les communes situées hors zone montagne**

<b>RANG</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>MANDAT(S)</b>
1	LEROY Henri	Conseiller municipal de Mandelieu-la-Napoule
2	BERNARD Yannick	Maire de Carros
3	LEROY Sébastien	Maire de Mandelieu-la-Napoule
4	ROSSI Michel	Maire de Roquefort-les-Pins

**1 siège pour les communes situées en zone montagne**

<b>RANG</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>MANDAT(S)</b>
1	TUJAGUE Francis	Maire de Contes
2	ALESSIO Alain	Adjoint au maire de Contes

Pour le préfet,  
 Le Secrétaire Général  
 N° 4522  
  
 Philippe LOOS

## Élection des membres de la commission départementale de coopération Intercommunale

**COLLÈGE ÉLECTORAL N° 4 :**  
**Établissements publics de coopération Intercommunale à fiscalité propre**

**14 sièges à pourvoir dont 2 pour les communes hors montagne**

**Liste présentée par l'association départementale des maires**

**2 sièges pour les EPCI situés hors zone montagne**

RANG	NOM ET PRENOMS	MANDAT(S)
1	BOTELLA Georges	Vice-président de la CA Cannes Pays de Lérins
2	TABAROT Michèle	Conseillère communautaire de la CA Cannes Pays de Lérins
3	CIMA Gilles	Conseiller communautaire de la CA Cannes Pays de Lérins
4	BAREGE Charles	Conseiller communautaire de la CA Cannes Pays de Lérins

**12 siège pour les EPCI situés en zone montagne**

RANG	NOM ET PRENOMS	MANDAT(S)
1	GINESY Charles-Ange	Président de la CC Alpes d'Azur
2	GUIBAL Jean-Claude	Président de la CA de la Riviera Française
3	CESARI Patrick	Conseiller communautaire de la CA de la Riviera Française
4	CARLIN Jean-Jacques	Conseiller communautaire de la Métropole Nice Côte d'Azur
5	RAFFAELE Jean-Jacques	Vice-président de la CA de la Riviera Française
6	LEONELLI Pierre-Paul	Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur
7	MANFREDI Gérard	Conseiller communautaire de la Métropole Nice Côte d'Azur
8	THAON Jean	Conseiller communautaire de la Métropole Nice Côte d'Azur
9	CORPORANDY Pierre	Vice-président de la CC Alpes d'Azur
10	LOTTIER Michel	Vice-président de la CC des Pays du Paillon
11	BORCHIO FONTIMP Alexandra	Conseillère communautaire de la CA Sophia Antipolis
12	BOMPAR Claude	Vice-président de la CA des Pays du Paillon
13	MISSANA Alexia	Conseillère communautaire de la CA Sophia Antipolis
14	BURRO Paul	Conseiller communautaire de la Métropole Nice Côte d'Azur
15	ROUSTAN François	Conseiller communautaire de la CA du Pays de Grasse
16	OCCELLI Thierry	Vice-président de la CA Sophia Antipolis
17	LABBE Nicole	Conseillère communautaire de la Métropole Nice Côte d'Azur

*Pour le préfet,*  
 Secrétaire Général  
 SG-4523  
  
**Philippe LOOS**

**Élection des membres de la commission départementale de coopération intercommunale**

**COLLÈGE ÉLECTORAL N° 5 :  
Syndicats Intercommunaux et syndicats mixtes**

**2 sièges à pourvoir dont 1 pour les communes hors montagne**

**Liste présentée par l'association départementale des maires**

**1 siège pour les syndicats intercommunaux ne comprenant pas de communes situées en zone de montagne et les syndicats mixtes (que ces derniers comprennent ou non des communes situées en zone de montagne.**

<b>RANG</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>MANDAT(S)</b>
1	GALY Richard	Conseiller syndical du SICASIL
2	SAUVAGE Jean-Michel	Président du SICASIL

**1 siège pour les syndicats intercommunaux situés, en tout ou partie, en zone montagne**

<b>RANG</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>MANDAT(S)</b>
1	VERAN Antoine	Délégué syndical du SIVOM Val de Banquière
2	MARIA Roger	Président du SIVOM de la Tinée

  
 Pour le préfet,  
 Secrétaire Général  
 SG 4522  
**Philippe LOOS**